**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION**
**LAMBALLE TERRE & MER**
**-22400-**
**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-DEUX OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*
*Date de la convocation : 16 octobre 2024*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Josyane BERTIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Laurence URVOY

**Délibération n°2024-142**

Membres en exercice : 69 Présents : 51 Absents : 18 Pouvoirs : 7

**AFFAIRES GENERALES**
**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre

compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2023-211 du 12 décembre 2023, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

**Après cette présentation :**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

- **Marchés publics**
  - Décision n°2024-148 – Signature des marchés n°24GP079 et 24GP080 relatifs à l'entretien des espaces verts et de maintien en état de propreté des parcs d'activités et des sites communautaires – Lots n° 1 et 2 – Attribution des accords-cadres aux société suivantes :
    - Lot n°1 « Secteur Arguenon – Insertion » - Société Penthièvre Actions (Lamballe-Armor), pour un seuil maximum de 50 000 € HT pour la période initiale (le montant sera identique pour chaque période de reconduction éventuelle),
    - Lot n°2 « Secteur Penthièvre – Insertion » - Société Penthièvre Actions (Lamballe-Armor), pour un seuil maximum de 50 000 € HT pour la période initiale (le montant sera identique pour chaque période de reconduction éventuelle).
  - Décision n°2024-150 – Signature du marché n°2024-150 relatif à des travaux de réhabilitation béton du bassin d'aération de Souleville – Attribution à la société Roussel BTP (Hénon) pour un montant de 289 964,89 € HT.
  - Décision n°2024-154 – Approbation de l'avant-projet de travaux de mise en conformité de l'aire de dépotage de la station d'épuration de Souleville pour un montant estimatif de 230 000 € HT.
  - Décision n°2024-155 – Approbation de l'avant-projet de travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable de la Pâquerie à Saint-Denoual pour un montant total estimatif de 215 000 € HT, avec la répartition suivante :
    - Etanchéité intérieure : 60 500 € HT,
    - Travaux extérieurs : 28 200 € HT,
    - Serrurerie/hydrauliques : 97 100 € HT,
    - Divers (démolition, installation...) : 29 200 € HT.
  - Décision n°2024-156 – Approbation du renouvellement du réseau d'eau potable, sur une longueur linéaire de 655 mètres en diamètre 140 et 30 mètres en diamètre 125, rue de la chaise à Margaux dans le bourg de Meslin pour un montant estimatif de 138 191 € HT (valeur juin 2024, phase AVP).
- **Fonctionnement des services publics**
  - Décision n°2024-151 – Modification du règlement des déchèteries du territoire de Lamballe Terre & Mer, afin de prendre en compte l'interdiction d'accès aux véhicules dont la hauteur est supérieure à 2,10 mètres sur la déchèterie de la Noé Jeannaie à Hénon, à compter du 1er octobre 2024.
- **Finances et comptabilité**
  - **Subventions attribuées pour un montant total de 67 500 €**
    - **Habitat** pour un montant total de 67 500 €, répartis comme suit :
      - **Aide à l'accession sociale à la propriété** pour un montant de 12 000 €
        - Décision n°2024-145 – Lamballe-Armor – 3 000 €.
        - Décision n°2024-146 – Lamballe-Armor – 3 000 €.
        - Décision n°2024-149 – Jugon-les-Lacs – 3 000 €.
        - Décision n°2024-152 – Coëtmieux – 3 000 €.
      - **PIG Précarité énergétique adaptation** pour un montant de 500 €
        - Décision n°2024-157 – Plémy – 500 €.
      - **Aide à la création de logements locatifs sociaux** pour un montant de 55 000 €

- Décision n°2024-144 – Octroi d'une subvention de 30 000 € à « La Rance » en vue de la réalisation de 3 pavillons locatifs sociaux sur la commune de Lamballe-Armor Maroué (Les Lilas).
- Décision n°2024-147 – Octroi d'une subvention de 25 000 € à la commune d'Erquy en vue de la réalisation de 5 logements locatifs sociaux sur la commune d'Erquy (9 rue des Patriotes).

- **Demandes de subventions**
  - Décision n°2024-153 – Demande de subventions dans le cadre de la stratégie biodiversité 2022-2027, notamment le programme d'actions pluriannuel issu de l'atlas de la biodiversité intercommunal :
    - Union Européenne FEDER (38%) pour un montant de 165 568,47 €,
    - Région Bretagne (23%) pour un montant de 99 266,94 €.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
**POUR EXTRAIT CONFORME,**
A Lamballe-Armor, le 12 NOV. 2024
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 14 NOV. 2024
De la publication le 14 NOV. 2024

Pour le Président
Par délégation
Sydie MICHEL
Directrice
Administration Générale